

AMI N°002 /2025/RM/PZ/CZ2-PRMP

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA PRE-QUALIFICATION DE CONSULTANTS POUR LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES DE FAISABILITE DE PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

Dans la Commune Zio 2, semi-urbaine composée de quatre cantons dont Kovié (Chef-lieu), Mission-Tove, Bolou et Wli, avec une population de 96 193 habitants (RGPH5, 2022), plus de 50% des habitants n'ont toujours pas accès aux services d'eau potable, d'assainissement et d'énergie par manque d'infrastructures alors qu'elle subit de forte pression démographique de Lomé, entraînant par conséquent une forte urbanisation.

Dans la dynamique d'apporter des solutions à cette situation, la Commune a initié le projet d'approvisionnement en eau potable, assainissement et énergie (PAEPASE) et souhaite réaliser des études d'avant-projet sommaire (APS), les études économiques et d'impact environnemental et social (EIES) et d'élaborer les dossiers d'appel à concurrence pour la réalisation d'un système d'adduction d'eau potable, et des infrastructures de gestion des déchets dans la période d'Octobre à Décembre 2025. Il s'agira notamment de réaliser une description analytique de la situation socio-économique de référence du projet ; une description analytique et évaluation de l'environnement naturel ; une description du cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du projet ; d'effectuer analyse des risques et impacts potentiels (positifs, négatifs) du projet ; de développer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ; d'identifier et cartographier des ouvrages et services essentiels existants dans la commune ; de réaliser l'avant-projet sommaire (APS) ; d'identifier toutes les parties concernées du projet ; et d'identifier des potentiels bailleurs et vérifier la conformité du projet avec leurs politiques.

La pré-qualification a pour objectifs d'établir une liste des potentiels consultants/cabinets d'études susceptibles de conduire ces études techniques du projet susmentionné dans la commune. Les candidats doivent disposer des qualifications suivantes :

- l'AMI est ouvert aux consultants, cabinets d'études, entreprises, association/ONG nationales disposant des compétences dans les secteurs de l'eau et assainissement et d'énergie ;
- démontrer des capacités et expériences avérées (fournir la documentation à jour, les preuves des missions similaires au cours des trois dernières années et des références) ;
- disposer de personnel qualifié disponible :
 - Pour le volet Eau et assainissement : Expert et ingénieur hydraulicien, Génie-rural ou hydrogéologue, Génie civil, Génie sanitaire et Environnement, Eau et Assainissement, économiste/gestionnaire ; techniciens supérieurs en Topographie et SIG et en

Géophysique ; spécialistes gestion durable et valorisation des déchets (joindre les CV du personnel) ;

- Pour le volet énergie : Expert énergéticien, ingénieur en génie énergétique et énergie renouvelable, Ingénieur en Economie et Planification Energétique, Génie rural, économiste/gestionnaire ; techniciens supérieurs en Topographie et SIG
- opérer dans le respect des lois en vigueur réglementant ce type de marché ;
- les consultants pourront se mettre en consortium/groupement à condition que chacun remplisse les conditions générales de l'AMI (fournir la preuve).

Le dossier de candidature sera constitué de :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée à « **la personne responsable des marchés publics de la Commune Zio 2** » ;
- tout document attestant de l'existence légale de la structure ((copie de la carte d'immatriculation fiscale ou de la carte d'opérateur économique ou encore de la carte de formation d'entreprise valide ; copie légalisée de l'attestation d'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier ; attestation de la CNSS ou ITLS valide ; quitus fiscal ou attestation de régularité fiscale valide ; attestation de non-faillite valide ; attestation du paiement de la taxe para-fiscale de régulation valide) ;
- une liste de trois (03) travaux de références dans les secteurs de l'eau et assainissement (gestion des déchets) et énergie (électricité et énergie renouvelable).

Toute personne intéressée par le présent AMI est priée de déposer son dossier de candidature, sous plis fermés avec mention « **Réponse à l'AMI N°002/RM/PZ/CZ2-PRMP** » sur l'enveloppe, au secrétariat de la Mairie de Kovié, tous les jours ouvrables de lundi à vendredi, de **07h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00 minutes** ; ou par mail à l'adresse **communedezio2@gmail.com** avec copie à **minekposimon@gmail.com**

Date limite de soumission des candidatures : **mardi 14 Octobre 2025 à 17h00 minutes.**

N.B : Les intéressés peuvent postuler pour l'un ou pour les deux volets de l'étude.

Les candidats pré-qualifiés seront invités pour une session d'informations à la mairie.

Fait à Kovié, le 26 septembre 2025

